

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1970 B 00032
Numéro SIREN : 709 200 323
Nom ou dénomination : GROUPE ARC

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2021 sous le numéro de dépôt 12591



Bilan actif

12591

DÉPÔT DU

16 SEP. 2021

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

GROUPE ARC

Actif

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	77 966	74 349	3 616	2 868
Fonds commercial (1)	235 000		235 000	225 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total	312 966	74 349	238 616	227 868
Actif immobilisé				
Terrains	150 000		150 000	150 000
Constructions	2 284 966	1 149 078	1 135 888	1 213 309
Inst. techniques, mat. out. industriels				
Autres immobilisations corporelles	530 677	455 745	74 932	79 353
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total	2 965 644	1 604 823	1 360 820	1 442 662
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations	64 550		64 550	64 550
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	5 000		5 000	5 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 166		14 166	11 482
Total	83 716		83 716	81 032
Total de l'actif immobilisé	3 362 327	1 679 173	1 683 153	1 751 563
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens	17 083 879		17 083 879	14 283 279
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	6 141	6 141		
Marchandises				
Total	17 090 020	6 141	17 083 879	14 283 279
Avances et acomptes versés sur commandes	380 049		380 049	233 389
Clients et comptes rattachés	10 238 114		10 238 114	2 888 643
Autres créances	2 557 536		2 557 536	2 107 787
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total	12 795 650		12 795 650	4 996 431
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 453 582		2 453 582	3 056 235
Total	2 453 582		2 453 582	3 056 235
Charges constatées d'avance	346 431		346 431	324 731
Total de l'actif circulant	33 065 734	6 141	33 059 593	22 894 067
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF	36 428 061	1 685 314	34 742 747	24 645 631

Renvois : (1) Dont droit au bail 235 000 225 000
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières 14 166 11 482
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

Éléments de bilan au 31/12/2020

Immobilisations

Stocks

Créances clients



Bilan passif

GROUPE ARC

		31/12/2017	Exercice précédent
Passif			
	Capital (dont versé : 500 000 €)	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 233	18 233
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
Capitaux propres	Réserve légale	50 000	50 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	826 983	826 983
	Report à nouveau	4 932 710	4 883 457
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	24 333	49 252
	Situation nette avant réévaluation	6 352 260	6 327 927
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées	176 533	157 951
	Total	6 528 793	6 485 878
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	40 885	141 162
	Total	40 885	141 162
Emprunts et dettes financières			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 142 938	4 253 372
	Emprunts et dettes financières divers (3)	8 774 102	8 366 651
	Total	11 917 041	12 620 024
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 079 201	1 149 217
	Dettes fiscales et sociales	2 675 359	1 808 075
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 664	6 095
	Autres dettes	17 183	438 652
Instrument de trésorerie			
Total	3 775 408	3 402 040	
Produits constatés d'avance	12 480 618	1 996 525	
Total des dettes et des produits constatés d'avance	28 173 067	18 018 590	
Écarts de conversion passif			
	TOTAL DU PASSIF	34 742 747	24 645 631
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			350 851
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1),	à plus d'un an	28 957	142 570
	à moins d'un an	28 144 110	17 876 019
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		3 000 000	4 000 000
(3) dont emprunts participatifs			



Compte de résultat

GROUPE ARC

Périodes 01/01/2019 31/12/2019 Durées 12 mois
01/01/2020 31/12/2020 12 mois

	2019	2020	2019	2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - Biens	1 234 467		1 234 467	1 536 877
- Services	10 192 289		10 192 289	15 771 081
Charges d'affaires nettes	11 426 757		11 426 757	17 307 958
Production stockée			2 800 599	-175 679
production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			332 584	269 448
Autres produits			8 621	144
			Total	14 568 562 17 401 871
Charges d'exploitation (2)				
Marchandises Achats				
Variation de stocks				
Matières premières et autres approvisionnements Achats				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (3)			9 247 453	12 398 361
Impôts, taxes et versements assimilés			389 989	394 316
Salaires et traitements			3 525 968	3 374 761
Charges sociales			1 863 807	1 741 320
Dotations - sur immobilisations amortissements			116 815	118 002
Charges nettes - sur actif circulant provisions				
- pour risques et charges				38 519
Autres charges			0	939
			Total	15 144 036 18 066 221
Produits financiers				
Résultat d'exploitation A -575 473 -664 349				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations (4)			540 787	756 170
Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)			2 122	1 343
Reprises sur provisions, transferts de charges				4 337
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			Total	542 909 761 850
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)			35 362	80 254
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			Total	35 362 80 254
Résultat financier D 507 547 681 595				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E -67 926 17 245				



Compte de résultat

GROUPE ARC

Périodes 01/01/2019 31/12/2019 Durées 12 mois
01/01/2020 31/12/2020 12 mois

		Total	Exercice précédent
Produits	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	163 700	88 761
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	163 700	88 761
Charges	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	679	8 907
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	18 582	18 582
	Total	19 261	27 489
	Résultat exceptionnel	F 144 438	61 271
	Participation des salariés aux résultats	G 25 845	2 875
	Impôt sur les bénéfices	H 26 334	26 389
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		24 333	49 252

Renvois

(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		1 731
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	153 564	160 039
(4) Dont	produits concernant les entités liées	542 909	756 170
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		17 953



SAS Groupe Arc

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020



Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	3
1.1	Évènements principaux	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Tableau des immobilisations	4
2.1.2	Tableau des amortissements	5
2.1.3	Immobilisations corporelles	6
2.1.4	Modalités d'amortissement	6
2.1.5	Immobilisations financières	6
2.1.6	Evaluation des stocks	7
2.1.7	Produits à recevoir	7
2.1.8	Créances	7
2.1.9	Charges constatées d'avance	8
2.2	Passif	9
2.2.1	Capitaux propres	9
2.2.2	Identité de la société mère consolidant les comptes de la société	10
2.2.3	Provisions pour risques et charges	10
2.2.4	Dettes financières et autres dettes	11
2.2.5	Charges à payer	12
2.2.6	Crédit-bail	13
2.2.7	Produits constatés d'avance	13
3	Informations relatives au compte de résultat	14
3.1	Chiffre d'affaires	14
3.2	Autres éléments du résultat d'exploitation	14
3.3	Résultat exceptionnel	14
4	Participation des salariés au résultat	15
5	Impôt sur les bénéfices	16
6	Autres informations	17
6.1	Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	17
6.2	Effectif moyen	17
6.3	Cautions et garanties reçues	17



1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

La société a été impactée par l'épidémie du Covid-19 de la manière suivante :

- Concernant les chantiers, le confinement et l'arrêt des chantiers qui s'en est suivi ont engendré des reports de livraisons jusqu' 3 mois sur certains programmes. L'opération COURS LAMARTINE, en cours de construction, qui devait être livrée en décembre 2021 ne le sera finalement qu'en 2022 ;
- Des mesures de nettoyage des bases-vie et l'approvisionnement en gel et masques n'ont pas significativement augmenté les coûts de construction ;
- En revanche, certaines entreprises, intervenant sur les chantiers, ont pu être fragilisées par la crise. En plus des aides gouvernementales qu'elles ont pu recevoir, la société a choisi de réduire ses délais de paiement bien en-dessous du délai légal de 45 jours fin de mois, pour celles qui avaient besoin de soutien ;
- La société a connu une défaillance d'un fournisseur de gros œuvre sur l'un de ses chantiers, mais le marché a été repris par un autre, moyennant un surcoût absorbable ;
- Certains postes ont par ailleurs évolué différemment de leur trajectoire habituelle : les frais de déplacement et missions/réceptions ont ainsi diminué alors que les frais d'entretien et l'achat de petites fournitures (gants, gel, masques) ont grimpé ;
- La société n'a pas demandé de report de paiement de ses échéances fiscales et sociales, ni de prêt garanti par l'état. Elle a eu recours au chômage partiel mais n'a demandé d'indemnisation qu'à hauteur de 26 K€, utilisant d'abord les congés payés et les RTT ;
- La situation sanitaire, couplée aux élections municipales, aura surtout un impact sur le développement des années à venir, dans la mesure où les instructions de permis de construire ont été gelées pendant un temps et que la préoccupation de la population pour le climat et son impact sur les élections municipales de 2020 en l'occurrence, ne favorise pas la construction et le dépôt des permis de construire.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles				
Frais d'établissement et de développement – TOTAL I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	301 704	13 520	2 258	312 966
Terrains	150 000	-	-	150 000
Construction sur sol propre	1 701 318	-	149 148	1 552 169
Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
Inst. gales, agencts et am. des constructions	757 415	8 900	-	732 797
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	108 142	-	618	107 524
Matériel de bureau et mobilier informatique	424 422	23 980	25 250	423 153
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL III	3 141 299	32 880	175 017	2 965 644
Financière				
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation	64 550	-	-	64 550
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	5 000	-	-	5 000
Prêts et autres immobilisations financières	11 482	2 684	-	14 166
TOTAL IV	81 032	2 684	-	83 716
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	3 524 035	49 084	177 275	3 362 327



2.1.2 Tableau des amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II	73 836	2 564	2 050	74 349
Terrains	-	-	-	-
Sur sol propre	709 062	42 087	149 148	602 001
Constructions	-	-	-	-
Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	536 361	44 233	-	547 077
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Inst. Générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Matériel de transport	100 115	1 792	146	101 761
Matériel de bureau et informatique, mobilier	353 096	26 137	25 250	353 983
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III	1 698 636	114 251	174 545	1 604 823
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)	1 772 472	116 815	176 596	1 679 173



2.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4 Modalités d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions	Linéaire	10 à 40 ans
Agencements et aménagements constructions	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier de bureaux	Linéaire	8 ans
Mobilier appartement témoin	Linéaire	1 à 2 ans

2.1.5 Immobilisations financières

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu (en %)	Quote part résultat	Valeurs comptables des titres détenus		Bilan		Résultat dernier exercice	Compte de résultat		
					Brute	Nette	Autres créances	Emprunts et dettes financières divers		Charges	Produits	Produits financiers sur avance C/C
SCI Arc Investissement	260 000	240 277	10%	-1 972	26 000	26 000	24 904	0	-19 723	1 972	0	
SCI Actpole A	130 000	217 618	5%	4 381	6 500	6 500	12 036	0	87 618	0	4 381	
SCI Actpole B	65 000	73 705	5%	435	3 250	3 250	5 686	0	8 705	0	435	
SCI Actpole C	130 000	192 564	5%	3 128	6 500	6 500	11 783	0	62 564	0	3 128	
SCI Actpole E	130 000	179 699	5%	2 485	6 500	6 500	9 274	0	49 699	0	2 485	
SCI Actpole F	130 000	194 261	5%	3 213	6 500	6 500	9 067	0	64 261	0	3 213	
SCI Arc développement	100 000	71 985	1%	-280	1 000	1 000	37	0	-28 015	280	0	
SCCV AP Ouest	20 000	-625 106	1%	-6 451	200	200	24 743	0	-645 106	6 451	0	
SNC Arc Aménagement	10 000	668 931	80%	527 145	8 000	8 000	2 051 244	0	658 931	0	527 145	
Arc Promotion Tardieu	10 000	-241 273	1%	-2 513	100	100	0	14 709	-251 273	2 513	0	
TOTAL	985 000	972 662		529 571	64 550	64 550	2 148 774	0	-12 338	11 216	540 787	0



2.1.6 Evaluation des stocks

- Les stocks sont évalués en application du plan comptable professionnel des promoteurs constructeurs vendeurs et des dispositions du plan comptable général ;
- Les frais financiers sont inclus dans la valorisation des stocks ;
- Les frais de commercialisation sont rattachés au coût de revient stocké des immeubles, seuls les frais directs et frais de publicité en sont exclus ;
- Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lot par lot quand le coût de revient du lot est supérieur au prix de vente estimé. Au 31 décembre 2020, la provision pour dépréciation des stocks s'élève à 6 141 €.

2.1.7 Produits à recevoir

Libellés	Montant
Immobilisations financières	
Participations groupe	
Participations Hors groupe	
Clients	
Associés	
Valeurs mobilières de placements	
Factures à établir	
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	
Personnel	
Sécurité sociale	3 380
Etat	
Divers	
TOTAL	3 380

2.1.8 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



2.1.8.1 Classement par échéance

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE LA CLASSE IMMOBILISEE	Créances rattachés à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisation financières	14 166	14 166	
DE LA CLASSE COURANTE	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	10 238 114	10 238 114	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 379	3 379	
	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	199 221	199 221	
	Autres impôts, taxes et versement assimilés			
	Divers			
	Groupes et associés	2 148 829	2 148 829	
Débiteurs divers	206 105	206 105		
Charges constatées d'avance	346 431	346 431		
TOTAL		10 632 715	10 632 715	

2.1.9 Charges constatées d'avance

Il s'agit de charges d'exploitation. Elles s'élèvent à 346 431 euros au 31 décembre 2020.



2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	500 000			500 000
Primes, réserves et écarts	895 217			895 217
Report à nouveau	4 883 457	49 253		4 932 710
Résultat	49 252	24 333	49 252	24 333
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	157 951	18 582		176 533
Autres				
	5 586 617	82 168	98 504	5 767 289

2.2.1.2 Capital

Le capital social s'élève à 500 000 euros.

Il est composé de 200 actions de 2 500 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.



2.2.2 Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

SAS ARC Atlante

1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz

35200 RENNES CEDEX

Siren : 352 111 009

2.2.3 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice	Dotations exercice	Reprises exercice	Fin exercice
Médailles du Travail	141 162		100 277	40 885
Autres Provisions pour risques et charges				
	141 162		100 277	40 885

— L'attribution de médailles du travail a fait l'objet d'une provision dans les comptes à hauteur de 40 885 euros.

Cette provision a été constituée sur la base des salariés présents dans l'entité à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée, en prenant en compte :

- La probabilité que les salariés atteindront l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille (en fonction du taux de rotation du personnel et des tables de mortalité) ;
- Les gratifications à verser en fonction de l'ancienneté acquise ;
- La probabilité que les salariés demanderont leur médaille.



2.2.4 Dettes financières et autres dettes

2.2.4.1 Classement par échéance

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	3 000 000	3 000 000		
- A + d'1 à l'origine	142 938	113 981	28 957	
Emprunts et dettes financières Divers	42 393	42 393		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 079 201	1 079 201		
Personnel et comptes rattachés	358 454	358 454		
Sécurité sociale et autres organismes	634 411	634 411		
Impôt sur les bénéfices	2 541	2 541		
TVA	1 546 238	1 546 238		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes	133 713	133 713		
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés	3 664	3 664		
Groupe et associés	8 731 709	8 731 709		
Autres dettes	17 183	17 183		
Dettes titres empruntés ou rem. garant				
Produits constatés d'avance	12 480 618	12 480 618		
TOTAL	28 173 067	28 144 110	28 957	



2.2.5 Charges à payer

Libellés	Montant
Congés provisionnés	287 992
Charges sociales provisionnées	149 525
Charges fiscales provisionnées	
Emprunts et dettes assimilées	368
Dettes part. groupe	
Dettes part. hors groupe	
Dettes sociétés en participation	
Fournisseurs	
Associés	
Banques	
Concours bancaires courants	
Factures à recevoir	356 429
RRR à accorder, avoirs à établir	
Participation des salariés	25 845
Personnel	44 618
Charges sociales	23 166
Autres charges fiscales	45 880
Divers	15 474



2.2.6 Crédit-bail

	Véhicules	Cumuls
Sur l'exercice	153 565	153 565
À 1 an au plus	151 221	151 221
1 an à 5 ans	122 596	122 596
	62 767	62 767

2.2.7 Produits constatés d'avance

Il s'agit du prix de vente des lots des programmes de promotion immobilière vendus et non livrés au 31 décembre 2020 pour un montant de 12 480 618 euros.



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises			
Production vendue			
- Biens	1 234 467		1 234 467
- Services	10 192 289		10 192 289
Chiffre d'affaires net	11 426 757		11 426 757

Le chiffre d'affaires des opérations de promotions immobilières considérées comme des opérations à leur terme est constaté suivant la méthode de l'achèvement.

3.2 Autres éléments du résultat d'exploitation

Le poste transfert de charges comprend notamment un montant de 60 332 euros correspondant à des refacturations de taxes foncières, des avantages en nature pour 74 575 euros et des indemnités journalières de sécurité sociale pour 50 762 euros.

3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 144 438 euros et comprend des produits de cessions d'éléments d'actifs pour 163 700 euros, des valeurs nettes comptables d'actifs sortis sur l'exercice pour 679 euros, et des dotations aux amortissements dérogatoires pour 18 582 euros.



4 Participation des salariés au résultat

Par accord en date du 15/02/2006, les sociétés Arc Atlante et Groupe Arc ont souhaité mettre en place un régime de participation volontaire aux résultats au niveau du groupe. Par avenant du 04/12/2017, les parties ont souhaité modifier les modalités de calcul de la réserve spéciale de participation de groupe et instauré une formule de calcul dérogatoire.

A compter de l'exercice 2018, la formule est la suivante :

$$\text{RSPD} = \frac{1}{2} \times (\text{B} - 5/300 \text{ C}) \times \text{S} / 0.9 \times \text{VA}.$$

La charge à payer s'élève à 25 845 euros au 31/12/2020 pour Groupe Arc.

Cette somme, non déduite fiscalement, est inscrite dans la rubrique des dettes fiscales et sociales au compte 428 400.



5 Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôts	-67 926	144 438	76 512
- Au taux de 28%		26 334	26 334
- Au taux de 33,33%			
- Sur PVL			
Résultat après impôts	-67 926	118 104	50 178

Depuis le 23/03/2017, la SAS Groupe Arc est membre du groupe d'intégration fiscale formé avec la SAS Arc Atlante, société tête de groupe. L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration fiscale sont comptabilisées dans les comptes de la SAS Arc Atlante.

L'IS comptabilisé sur Groupe Arc au 31/12/2020, hors crédit d'impôt, s'élève à 26 334 euros.



6 Autres informations

6.1 Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite		418 521	418 521
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de 0.85%.

Le taux charges sociales retenu est de 45%.

Le taux annuel moyen d'évolution des rémunérations s'élève à 1.5%.

Cet engagement a été partiellement constaté lors de l'externalisation des fonds réalisée auprès de la société d'assurance CARDIF. La valeur actualisée de ce versement s'élève à 287 565 euros au 31 décembre 2020.

6.2 Effectif moyen

L'effectif moyen au cours de l'exercice 2020 est de 44 salariés.

6.3 Cautions et garanties reçues

- Caution reçue en garantie de l'emprunt bancaire à hauteur de 1 000 000 euros en principal + intérêts (montant de l'engagement au 31/12/2020 : 142 570 euros en capital) ;
- Caution et garanties financières d'achèvement reçues dans le cadre de l'engagement global consenti par Arc Atlante au profit de ses filiales et participations ;
- Le montant des GFA délivrées au bénéfice des opérations de Groupe Arc en cours au 31/12/2020 s'élève à 3 122 K€.



KPMG Entreprises
Haute Bretagne
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

SAS Groupe Arc
1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz
35200 RENNES

Saint Grégoire, le 8 mars 2021

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 22 décembre 2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SAS Groupe Arc relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020, qui se caractérisent par les données suivantes :

— Total du bilan :	34 742 747	EUR
— Chiffre d'affaires :	11 426 757	EUR
— Résultat net comptable :	24 333	EUR

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Maryvonne Kervrann
Expert-comptable associée

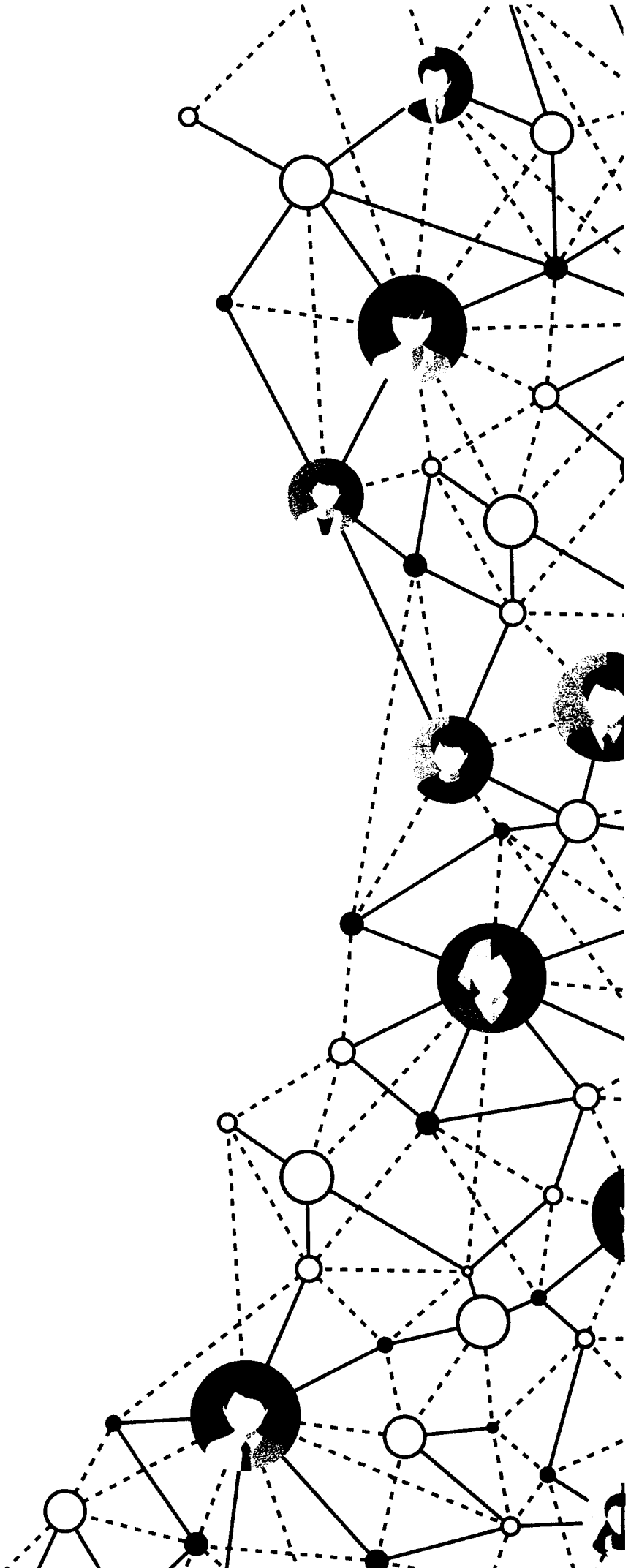


Plaqueette

GROUPE ARC

31/12/2020

Ce document contient 79 pages



GROUPE ARC

Société par Actions Simplifiée

au capital de 500.000 euros

Siège Social : 1 rue Geneviève de Gaulle Anthoiz - RENNES (Ille et Vilaine)

709.200.323 R.C.S. RENNES

EXERCICE 2020

(Clos le 31.12.2020)

RAPPORT DE GESTION DU 25 MAI 2021 PRESENTÉ A L'ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2021

Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire aux fins de vous soumettre les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 et de vous rendre compte de l'exécution du mandat que vous nous avez confié.

Vous avez eu connaissance, dans les délais impartis, de tous les documents dont la loi prévoit la communication.

Lors de cette assemblée, vous entendrez également la lecture du rapport du Commissaire aux comptes.

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, le présent rapport doit exposer :

- la situation de la Société durant l'exercice écoulé.
- son évolution prévisible,
- les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice, et la date à laquelle il est établi,
- ses activités en matière de recherche et de développement.

I- SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

L'année 2020 a été inédite du fait de la pandémie COVID-19 déclarée en début d'année 2020 en Europe, de son ampleur, du premier confinement strict de 2 mois en France de mi-mars à mi-mai 2020, puis du deuxième confinement de fin octobre à mi-décembre, qui ont marqué l'économie au fer rouge.

De façon tout aussi surprenante, le secteur immobilier n'en a pas véritablement souffert d'un point de vue commercial puisque les mois post-confinement, et l'euphorie immobilière qui s'en est suivie en région, ont résorbé la quasi-absence de commercialisation et les désistements de la période de confinement.



Le Groupe Arc dans son ensemble, a comptabilisé 444 lots en réservation (ou « équivalents lots » s'agissant de bureaux) pour un chiffre d'affaires réservé TTC de 110.5 M€ contre 610 lots et 145.5 M€ au 31/12/2019, accusant ainsi une baisse de 24%, liée à un nombre de lots disponibles à la vente plus faible et non à la situation sanitaire : preuve en est avec le taux d'écoulement de 10.34% atteint en 2020 contre 9.75% en 2019

Le montant de 110.5 M€ se répartit en 7 M€ de terrains à bâtir et 103.5 M€ en logements collectifs et individuels.

Les signatures d'actes se sont élevées à **511 lots (ou équivalents lots)**, contre 465 un an plus tôt. La SAS Groupe Arc a donc facturé davantage d'honoraires de commercialisation, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Les réservations ont été réparties en nombre de lots de la manière suivante :

- 40 % en Bretagne soit 176 lots pour un CA réservé TTC (en TVA 20 %) de 42 M€ (38% du CA).
- 37 % en Pays de Loire soit 166 lots pour un CA de 37.3 M€ (34 % du CA).
- 23 % en Ile de France soit 102 lots pour un CA de 31.1 M€ (28 % du CA).

Concernant les chantiers, le confinement et l'arrêt des chantiers qui s'en est suivi ont engendré des reports de livraisons jusqu'à 3 mois sur certains programmes. Dans la SAS Groupe Arc, l'opération COURS LAMARTINE, en cours de construction, qui devait être livrée en décembre 2021 ne le sera finalement qu'en 2022.

Des mesures de nettoyage des bases-vie et l'approvisionnement en gel et masques n'ont pas significativement augmenté les coûts de construction.

En revanche, certaines entreprises, intervenant sur les chantiers, ont pu être fragilisées par la crise. En plus des aides gouvernementales qu'elles ont pu recevoir, le Groupe a choisi de réduire ses délais de paiement bien en-dessous du délai légal de 45 jours fin de mois, pour celles qui avaient besoin de soutien.

Nous avons connu une défaillance de gros œuvre sur l'un de nos chantiers, mais le marché a été repris par un autre, moyennant un surcoût absorbable.

Pour la SAS Groupe Arc, certains postes ont évolué différemment de leur trajectoire habituelle : par exemple, les frais de déplacement et missions/réceptions ont bien diminué quand les frais d'entretien et l'achat de petites fournitures (gants, gel, masques) ont grimpé. Globalement, le poste « achat et charges externes » a diminué d'environ 100 K€.

Par ailleurs, il est précisé que la société n'a pas demandé de report de paiement de ses échéances fiscales et sociales, ni de prêt garanti par l'état. Elle a eu recours au chômage partiel mais n'a demandé d'indemnisation qu'à hauteur de 26 K€, utilisant d'abord les congés payés et les RTT.

La situation sanitaire, couplée aux élections municipales, aura surtout un impact sur le développement des années à venir, dans la mesure où les instructions de permis de construire ont été gelées pendant un temps et que la préoccupation de la population pour le climat et son impact sur les élections municipales de 2020 en l'occurrence, ne favorise pas la construction et le dépôt des permis de construire.

Les principaux postes du compte de résultat de la SAS GROUPE ARC au cours de l'exercice s'analysent de la façon suivante : (arrondis en K€).

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<u>Produits d'exploitation dont :</u>	<u>14.568</u>	<u>17.402</u>
- Production vendue + production stockée + CPI	: 4.035	7.194
- Honoraires de gestion	: 7.891	8.343
- Honoraires de commercialisation	: 1.259	531
- Loyers	: 324	375
- Convention Assistance ARC ATLANTE	: 379	343
- Refacturation et produits divers	: 348	346
- Reprise amortissements et transferts de charges	: 333	270
<u>Charges d'exploitation dont :</u>	<u>15.144</u>	<u>18.066</u>
- Achats stockés	: 4.001	7.050
- Autres achats et charges externes	: 5.246	5.348
- Impôts et taxes	: 390	394
- Salaires et charges sociales	: 5.390	5.116
- Dotations aux amortissements	: 117	118
- Dotations aux provisions et autres charges	: 0	39
<u>Résultat d'exploitation :</u>	<u>- 575</u>	<u>- 664</u>
- Produits financiers	: 543	762
- Charges financières	: - 35	- 80
<u>Résultat courant avant impôt</u>	<u>-68</u>	<u>17</u>
<u>Résultat exceptionnels</u>	<u>144</u>	<u>61</u>
Participations des salariés aux résultats	: <u>-26</u>	<u>-3</u>
IS	: -26	- 26
<u>Résultat net</u>	<u>24</u>	<u>49</u>

II - PERSPECTIVES D'AVENIR

① - pour la SAS GROUPE ARC

Pour la SAS GROUPE ARC, le résultat 2021 devrait être assez comparable à celui de 2020.

②- pour les sociétés du GROUPE

La concurrence est toujours aussi vive, tous les mois nous croisons de nouvelles structures de promotion immobilière fraîchement créées.

Cette compétition foncière et la réunion nécessaire de plusieurs parcelles de terrain pour pouvoir sortir des opérations, auront pour conséquence la multiplication des co-promotions y compris sur les opérations de taille moyenne.

Beaucoup de villes et d'aménageurs ont déjà allongé les processus de conception, de concertation et d'instruction des permis de construire. Les temps de montage des opérations vont maintenant dépasser les

temps de construction. De ce fait, un certain nombre de nos opérations sont décalées dans le temps et nous ne retrouverons un disponible à la vente normal, qu'en fin d'année 2021.

Les entreprises de bâtiment commencent à nous alerter sur l'augmentation du coût des matériaux.

La pandémie a mis un peu de distance entre les salariés des sociétés ARC et également avec nos interlocuteurs extérieurs habituels. Le retour à une situation plus normale est impatiemment attendu.

Le groupe pourra compter sur sa trésorerie, ses accords bancaires et sur ses fonds propres pour continuer sereinement son activité pour les années à venir.

III - FILIALES, PARTICIPATIONS et SOCIETES CONTROLEES

1/ Listes des Filiales et Participations :

La SAS Groupe Arc détient 10% de la SCI Arc Investissement, 1% d'Arc Promotion Ouest, 1% d'Arc Développement, 1% de la SNC Arc Promotion Tardieu, 5% de chacune des 5 SCI Actipôle (Bâtiment A, B, C, E et F), ainsi que 80 % de la SNC Arc Aménagement.

2/ Prises de participations :

Néant

IV - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS PENDANT L'EXERCICE

Néant

V - ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

VI – ACTIVITÉS EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Notre Société n'a comptabilisé aucun frais de cette nature au cours de l'exercice.

VII – DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Factures reçues et échues mais non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	de 1 à 30 j	de 31 à 60 j	de 61 à 90 j	91j et +	Total
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT					
Nombre des factures concernées	-	-	-	-	néant
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	néant
% du montant total des achats HT de l'exercice	-	-	-	-	néant
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES					
Nombre des factures exclues	néant				
Montant total des factures exclues TTC	néant				

(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux - article L.441-6 du code de commerce : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture

Factures émises et échues mais non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	de 1 à 30 j	de 31 à 60 j	de 61 à 90 j	91j et +	Total
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT					
Nombre des factures concernées	-	-	-	-	néant
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	néant
% du CA HT de l'exercice	-	-	-	-	néant
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES					
Nombre des factures exclues	néant				
Montant total des factures exclues TTC	néant				
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux - article L.441-6 du code de commerce : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture				

VIII - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'imputer au poste « REPORT A NOUVEAU » l'intégralité du résultat de l'exercice soit la somme de + **24.333,02 €**.

Le poste « REPORT A NOUVEAU » se trouvant ainsi porté à hauteur de **4.957.043,02 €** (4.932.710,00 € + 24.333,02 €).

IV – DOTATION A LA RESERVE LEGALE

Sans objet : déjà dotée en totalité à hauteur de 50.000 € (10 % du capital social).

X – DECLARATIONS FISCALES

1/ Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. nous vous rappelons, en outre, qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

2/ Dépenses visées à l'article 39.4 du C.G.I.

L'article 223 quater du C.G.I. impose aux sociétés passibles de l'I.S. de soumettre chaque année à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de leurs actionnaires ou associés le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39.4 du C.G.I. ainsi que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges :

Nous vous informons qu'aucune dépense ou charges visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts n'a été supportée par la société.

3/ Frais généraux non déductibles fiscalement visés à l'art. 39.5 du C.G.I.

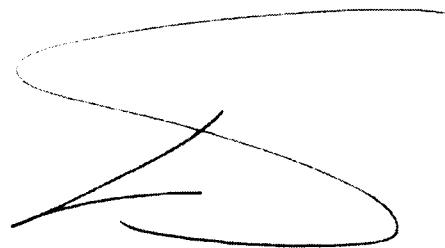
La société a réintégré fiscalement 92.772 € de loyers non déductibles des véhicules de fonction.

*
* *

Avant que soit donné lecture du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes sur les différents contrôles et vérifications auxquels il a procédé, vous avez la possibilité de nous demander toutes explications ou précisions supplémentaires sur les divers documents que nous vous présentons maintenant : le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui sont soumis à votre approbation.

Le texte des résolutions que nous proposons à votre vote est également à votre disposition.

Nous vous invitons à voter favorablement ces résolutions soumises à votre approbation et à donner quitus au Président pour son mandat au cours de l'exercice écoulé.



GROUPE ARC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 500.000 euros
Siège Social : 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz – RENNES
709.200.323 RCS RENNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 10 juin 2021

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
Le 31 décembre 2020

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN,


Le jeudi 10 juin à quatorze heures trente,

L'Assemblée est constituée de la Société ARC ATLANTE,
SAS au capital de 6.122.160 € dont le siège social est 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz à
RENNES, immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 352.111.009, Associé unique de la
Société GROUPE ARC,

Représentée par son Président,
Monsieur Philippe GIRARD.

La Société GRANT-THORNTON, Commissaire aux
Comptes, régulièrement convoquée, est présente et représentée par Mme DICHARRY.

En sa qualité de Président de la Société ARC ATLANTE,
M. Philippe GIRARD a arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de
l'exercice clos le 31 décembre 2020 et établi le rapport de gestion sur les opérations de
l'exercice.



Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

Présentation du :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice écoulé,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

et :

- * Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- * Approbation des conventions visées à l'article L 227.10 du Code du Commerce,
- * Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes,
- * Affectation des résultats,
- * Pouvoirs pour formalités.
- * Questions diverses.

PREMIÈRE RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'Associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un **résultat bénéficiaire de + 24.333,02 €**.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

DEUXIEME RÉSOLUTION - APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227.10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'il n'y a pas eu de conventions visées à l'article L 227.10 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et le Président.

TROISIEME RÉSOLUTION - QUITUS AU PRESIDENT ET AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.



QUATRIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de + 24.333,02 € au poste « REPORT A NOUVEAU ».

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

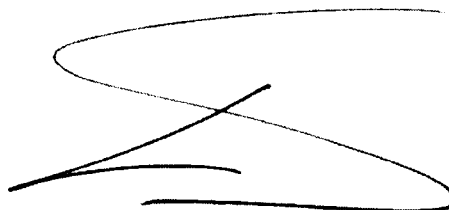
CINQUIÈME RÉSOLUTION - POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

CLÔTURE

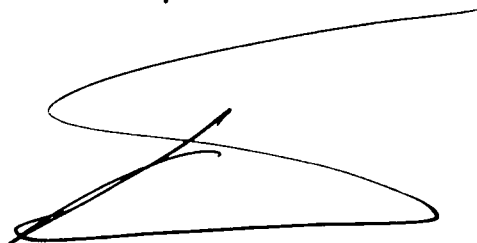
Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à quinze heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

copie conforme



GROUPE ARC
SASU
au capital de 500 000 €
1 rue Geneviève de Gaulle Anthoinoz
35200 RENNES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Grant Thornton
SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 Euros
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre 632 013 843
Parc Edonia – Bâtiment G
Rue de la Terre Victoria
CS 26822
35760 Saint-Grégoire Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

GROUPE ARC

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société GROUPE ARC

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE ARC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « 2.1.6 Evaluation des stocks » de l'annexe des comptes expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en

cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 25 mai 2021

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Kristell Dicharry
Associée